

MOLIN Guillaume 3E2250 1693 1696					
117	21/05/1694	ALMERAS Claude FOLCHER Anne	Villesoule	CM	Claude ALMERAS fils de Claude et Catherine MAURAS de Villesoule p Allenc et Anne FOLCHER fille de feux Claude et Françoise GRAVIL de Villesoule. Ledit ALMERAS assisté de ses père et mère, la fiancée de Louis BONNET son parastre de Villesoule , Pierre MONTY de Villesoule, et Jean REBOUL de Badaroux ses oncles maternels. Ledit BONNET parastre de la fiancée bien tenant des biens de ses père et mère lui constitue pour droits de légitime paternels et maternels 100 L , les parents du fiancé lui donnent la moitié de tous leurs biens.
263	28/07/1695	AYGOUIN Claude PRIVAT Antoinette	Langogne Chateauneuf	CM	Claude AYGOUIN maître cordonnier fils de Jean et Jeanne BEISSAC de Langogne et Antoinette PRIVAT fille de feus François et Anne CHALMETON de Charinac p Chateauneuf. Le fiancé assisté de son père, la fiancée de Claude PRIVAT son frère et Jean ROUBERT de la Vialatte son beau frère. Claude PRIVAT constitue à sa sœur 100 L, une robe avec son cotillon , Jean AYGOUIN père du fiancé donne à son fils la moitié de tous ses biens se réservant l'usufruit sa vie durant.
264	28/07/1695	AYGOUIN Gervais BARTHELEMY Thérèse	Langogne Chateauneuf	CM	Gervais AYGOUIN maître cordonnier fils de Jean et Jeanne BEISSAC de Langogne et Thérèse BARTHELEMY fille de feu Sr Jean BARTHELEMY chirurgien de Langogne et Claude de TREMUEJOLS . Le fiancé assisté de son père et Claude AYGOUIN son frère , la fiancée de sa mère et de Claude PRIVAT de Charinac p Chateauneuf son parastre. Ladite Claude ( raturé) mère de la fiancée donne à sa fille tous les biens qu'elle a dans une maison à Langogne ayant appartenu au sr Feu BARTHELEMY et une somme qui lui est due par Sr TREMUEJOLS son père ou ? De FAYET son beau frère de Chabanes . Jean AYGOUIN donne 200 l à son fils.

297	29/11/1695	BARET André ROZIER Jeanne	Pelouse Gourgons	CM	André BARET laboureur fils de Jean et Catherine BERBONDE de Pelouse et Jeanne ROZIER fille de feu Gervais et Marguerite REBOUL de Gourgons p Allenc. Ledit BARET assisté de son père, de Jean FORESTIER son cousin germain, ladite ROZIER de Guillaume ROZIER son frère de Naussac et Louis BLANCHON son beau frère et Jacques MALABOUCHE. La fiancée s'est constitué 120 L, deux robes avec leur cotillon, un tour à filer, un coffre bois pin fermé à clef. Citée feu Marguerite RACHAS belle sœur de la fiancée. Jean BARET père du fiancé sachant Catherine BERBONDE sa femme dans son testament reçu par M° REBOUL l'avoir institué héritier à la charge de rendre l'héritage en fidei comis à l'un de leurs enfants, remet l'héritage à André BARET son fils et lui donne de son chef la moitié de ses biens avec les charges et dettes comme légitime des autres enfants, se réservant l'usufruit sa vie durant.
99	18/02/1694	BARET Aymard	Arzenc	obligation	Aymard BARET d'argentières p Arzenc déclare devoir à Pierre ALMERAS mari de Claude BARET de ... Arzenc 270 L pour les droits de légitime paternels de la dite Claude BARET suivant testament fait par feu Hilaire BARET père de ladite Claude et 30 L pour les droits de légitime maternels de feu Jeanne BONNET mère de ladite Claude BARET ,sommes que ledit A ymard BARET a promis à sa soeur dans son CM avec ledit ALMERAS reçu par M° VEYRUNES , ledit Aymard BARET vend un pré audit Pierre ALMERAS
198	16/11/1694	BONHOMME Marguerite	St Jean La Fouillouse	testament	Marguerite BONHOMME femme de Guillaume BOUQUET de Fourchades p St Jean la Fouillouse attequée de maladie gisant dans son lit fait son testament. Donne aux pauvres, donne à Vital, Louis, Agnès, Pol, Marie, Jean et Antoine BOUQUET ses enfants légitimes dudit BOUQUET son mari qu'ils soient nourris, vêtus, chaussés et entretenus dans sa maison jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de se marier suivant la portée de ses biens, donne à tous ses autres parents et prétendants 6 deniers à chacun, nomme HU Guillaume BOUQUET son mari à la charge de lui faire les honneurs funèbres, payer les légats et rendre l'héritage à l'un de ses enfants quand bon lui semblera et légitimer les autres.
117	19/05/1694	BONNET Anne	Larzalier	quittance	Anne BONNET veuve d'Etienne JOURDAN de Larzalier p Allenc a reçu d'Etienne MAURIN dudit lieu son neveu 36 L argent et 3 seitiers bled à raison de la pension que ledit MAURIN donne tous les ans à ladite BONNET conformément au contrat passé entre les parties reçu par M° GAUZY

308	29/02/196	BOREL Antoine BONNAL Marguerite	Le Bruel Lachamp	CM	Antoine BOREL fils de feu Pierre et Marguerite RASCALON mariés du Bruel p Esclanèdes et Marguerite BONNAL fille de Pierre BONNAL marchand et feue Marguerite FLORET de Lachamp. Ledit BOREL assisté d' Antoine HOURS de chaumettes les Chanac et Jean PELOUSE du Bruel et Jean LAGET, ladite BONNAL de son père et Pierre BONNAL son frère . Le père de la fiancée lui constitue 920 L de dot ,une robe nuptiale, une couverture de Montpellier ,une paire de gardes robes.
15	01/07/1693	BORIE Etienne et Vidal	Villesoule	rémission	Balthazar ROUX tisserant de Villesoule cède à Etienne et Vidal BORIE père et fils de Villesoule ,ses beau frère et neveu ses droits de légitime paternels sur les biens de feu Vidal ROUX son père , moyennant 55 L.
223	26/02/1695	BOUCHET Marguerite	Chateauneuf	testament	Marguerite BOUCHET veuve de feu Louis VERDIER atteinte d'une grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Legs à la confrérie du St Sacrement et du rozaire . Donne à Marie BOUSCHET sa sœur ses robes et cotillons , donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Jean VERDIER son fils dudit feu VERDIER à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les dettes et légats.
286	08/11/1695	BOUQUET Louis MARCON Marguerite	Chateauneuf Arzenc	CM	Louis BOUQUET fils de feu Antoine et Jeanne BATAILLE de Combettes Mercières p Chateauneuf et Marguerite MARCON fille de feu Jean et Louise HEBRARD de Combettes p Arzenc. Ledit BOUQUET comme personne libre assisté d'Antoine BATAILLE son cousin de Montbel, ladite MARCON de sa mère. Louise HEBRARD mère de la fiancée constitue à sa fille 500 L ,une couverture de pays et deux linceuls, plus un habit au fiancé et une robe à la fiancée.
157	14/07/1694	BROUSSE Bernard	Rieutort	quittance	Bernard BROUSSE de Vitrolettes p Rieutort a reçu de Jacques CHALDAUREILLE son neveu fils de Jean de Coulagnes Hautes 100 L pour restes et entier paiement de la constitution contenue au CM dudit BROUSSE avec Catherine CHALDAUREILLE reçu par M° BREMOND le 17/02/1664 ou 67. Ledit CHALDAUREILLE baille audit BROUSSE son oncle un champ sis à Coulagnes Hautes pour la somme de 100 L .
20	19/07/1693	BRUN Etienne	Allenc	quittance	Jacques VALETTE de Gourgons mari de Marguerite BRUN a reçu d'Etienne BRUN d'Allenc son beau frère 100 L pour le contenu de son CM avec ladite BRUN reçu par M° REBOUL.

250	30/06/1695	CAYROCHE Jean, vieux	Chateauneuf	testament	Jean CAYROCHE vieux marchand de Chateauneuf en âge de vieillesse et attaqué de maladie fait son testament. Veut la sépulture au cimetière de Chateauneuf au tombeau de ses prédécesseurs. Donne aux pauvres de la paroisse 5 seitiers bled seigle, donne à la confrérie du St Sacrement , donne à Antoine CAYROCHE son fils d'Aurouzet pour tous droits de légitime les obligations et précaires qui lui sont dues par Marguerite (BEUFILS ?) du Moulin de Rodier ou arrentements en quoi qu'ils consistent. Donne à Marie CAYROCHE sa fille et femme au Sr ARNIER de la ville de Saugues tout ce qui lui est du par feu Jean MARCON de Combettes (obligations et précaires) donne à frère Jean son fils religieux au couvent de Pradelles 6 L, donne à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Jean CAYROCHE son fils à la charge de lui faire les honneurs funèbres.
273	26/09/1695	CAYROCHE Marie	Villesoule	quittance	Claude CHAUVETTE de la Bataille p Grandrieu comme ayant droit de Jeanne CHAUVETTE veuve de Jean CAYROCHE dudit lieu beau frère de ladite Claude confesse avoir reçu de Marie CAYROCHE veuve de Michel LIAUTARD de Villesoule p Allenc absente Catherine LIAUTARD sa fille pour elle 60 L pour les droits de légitime dudit Jean CAYROCHE.
208	09/12/1694	CHABALIER Jean	Chateauneuf	testament	Jean CHABALIER menuisier de Chateauneuf attaqué d'une grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Legs à Marie et Antoine CHABALIER ses fille et fils de feu Hélix TOURENC sa première femme et à Louise CHABALIER sa fille de Catherine VERDIER ou VERNEDE sa femme que ses trois enfants soient nourris, vêtus, chaussés et etretenus sur ses biens jusqu'à leur mariage et légitimés suivant la portée de ses biens, nomme HU Catherine VERDIER ou VERNEDE sa femme à la charge de rendre l'héritage à l'un de leurs enfants quand bon lui semblera.
170	30/08/1694	CRES Gély	Montbel	testament	Gély CRES de Montbel malade fait son testament. Donne à tous ses frères et sœurs parents et amis 6 deniers à chacun, nomme HU Marguerite CRES sa sœur femme de Clément de COMBETTES de Montbel.
173	02/09/1694	DESPEISSES Antoine	Chateauneuf	quittance	Vidal et Antoine DESPEISSES tisserants de Chateauneuf, ledit Antoine mari de Marie PIGEYRE ont reçu de Jean PIGEYRE chapellier de Chateauneuf beau père dudit Antoine 70 L du dernier paiement du contenu au CM dudit DESPEISSES et de ladite PIGEYRE reçu par moi notaire.

258	13/07/1695	DIET Pierre Marguerite BARTIER	St Julien du Tournel Chateauneuf	CM	Pierre DIET marchand fils de Jean et feue Marguerite REBOUL du Chayroux p St Julien du Tournel et Marguerite BARTIER veuve de feu Jean DUBOIS de Villesoule fille de feux Gabriel procureur juridictionnel au mandement de Chateauneuf et Marguerite AUJOLAT mariés de Chateauneuf. Ledit DIET comme personne libre et majeure, ladite BARTIER de Guillaume BARTIER notaire royal de Chateauneuf son frère. La fiancée s'est constitué 900 L
165	30/07/1695	FEMINIER Claude MALIGE Marie	Arzenc Chateauneuf	CM	Claude FEMENIER fils de feu Jean et Jeanne ALMERAS d'Argentières p Arzenc et Marie MALIGE fille de Vidal MALIGE tisserant et feue Marguerite HEBRARD de Chateauneuf. Ledit FEMINIER comme personne libre, assisté de sa mère, ladite MALIGE de son père. Vidal MALIGE donne tous ses biens à sa fille fiancée se réservant son habitation dans la maison ,Jeanne ALMERAS donne à son fils 100 L .
282	20/10/1695	GAUZY Marc VILLAR (de)Marie	Bagnols Chateauneuf	CM	Me Marc GAUZY docteur es droit baillif et juge à la Cour du Tournel fils de feu Antoine GAUZY aussi baillif et Dlle Marie LEBLANC de Bagnols et Marie de VILLAR fille de feu Louis de VILLAR avocat en parlement et juge au randonnat de Chateauneuf et Catherine GAZAGNE mariés de Chateauneuf. Ledit GAUZY procédant comme personne libre, la fiancée de l'avis de Mr Jean Baptiste de VILLAR conseiller du roy seigneur de la Recouze, son frère . La fiancée s'est constitué 7200 L dont une partie provenant du décès de Guillaume et Joseph SAUMADE père et fils de Marvejols et le restant provenant de la constitutio fait lors de son CM avec ledit Joseph SAUMADE par lesdits feux Louis de VILLAR et Catherine de GAZAGNE ses père et mère reçu par moi notaire de 22/10/1689.

238	19/05/1695	GELY Claude VERDIER Marie	Chateauneuf Arzenc	CM	<p>Claude GELLY fils de Sébastien et Vidalle HEBRARD de Chateauneuf et Marie VERDIER fille de Pierre et feu Marguerite MOLIN de Combettes p Arzenc. Le fiancé assisté de ses père et mère, Claude HEBRARD son oncle et parrain de Combettes p Chateauneuf, la fiancée son père, de Louis MERCIER comme mari de Magdeleine et Jean VERDIER son frère et beau frère de la fiancée.</p> <p>Ledit MERCIER mari de Magdeleine VERDIER constitue à Marie VERDIER fiancée sa belle sœur 900 L , de plus ledit MERCIER donne à Vidal et aute Vidal GELLY frères du fiancé 10 L , robe et cotillon à la fiancée et pour étrennes à ladite HEBRARD mère du fiancé une robe drap de pays , ledit VERDIER père de la fiancée donne 500 L à sa fille sur ce qu'il s'était réservé lors du CM dudit MERCIER avec Magdeleine VERDIER, Ledit GELLY père du fiancé lui donne tous ses biens se réservant, au cas où il ne pourrait compatir avec les fiancés son habitation dans la maison, raves à la rabière, choux au jardin , bois , 4 seitiers bled seigle,habit de 2 en 2 ans ... son fils sera tenu de payer la légitime des autres enfants suivant la portée de ses biens et de lui faire les honneurs funèbres suivant sa qualité , Vidalle HEBRARD donne 600L à son fils .</p>
327	23/04/1696	GELY François	Chaudeyragnet	quittance	<p>Louis ROUX mari de Cécile CHABALIER de Ligac p St Bonnet icelle Cécile fille de feu Antoine CHABALIER déclare avoir reçu de François GELY de Chaudeyragnet p Chaudeyrac 50 L de feu Cécile PANSIER mère dudit feu Antoine et ayeule dudit GELY donnée et léguée audit Antoine CHABALIER dans son dernier testament du 17/12/1683 reçu par moi notaire</p>
218	27/01/1695	GIBERT Catherine	Chateauneuf	testament	<p>Catherine GIBERT veuve de Pierre MATHIEU de Chateauneuf attaquée d'une grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Donne à Vidal MATHIEU son fils marié à la ville de Mende 30 L , à Antoinette MATHIEU sa fille 90 L , à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols à se partager.</p>

56	08/11/1693	GRASSET Claude	Chateauneuf	testament	Claude GRASSET marchand de Chateauneuf en grande maladie fait son testament. Donne à Jean, Louise, Claude et Jean GRASSET ses enfants de Anne MOLINES qu'ils soient vêtus, chaussés, nourris et entretenus sur ses biens jusqu'à leur mariage, leur donne à chacun leurs droits de légitime suivant la portée de ses biens, donne à tous ses autres parents et prétendants un sol, nomme HU Anne MOLINES sa femme à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les légats et rendre l'héritage à l'un de leurs enfants quand bon lui semblera, au cas où elle décéderait ab intestat désigne Jean GRASSET son fils aîné comme héritier.
341	27/06/1696	GRASSET Jean	Chateauneuf	rémission héritage	Anne MOLIN veuve de Claude GRASSET de Chateauneuf sachant que feu Claude GRASSET l'a fait son héritière lors de son testament du 08/10/1693 reçu par moi notaire à la charge de rendre l'héritage en fidei comis à l'un de ses enfants et nourrir, vêtir, chausser et entretenir les autres enfants suivant la portée de ses biens et les doter lorsqu'ils se marieront, ladite MOLINE remet l'héritage à Jean GRASSET son fils aîné dudit feu GRASSET.
134	03/06/1694	GRASSET Jeanne	Les Estrets	testament	Jeanne GRASSET veuve de Vidal HEBRARD des Estrets p Arzenc malade fait son testament. Donne à Magdeleine HEBRARD sa fille son habitation dans sa maison, 600 L, donne à tous ses autres parents 6 deniers, nomme HU Jean HEBRARD son fils.
206	06/12/1694	GRAVIL Jean	Chateauneuf	testament	Jean GRAVIL de Chateauneuf attaqué d'une grande maladie gisant dans son lit fait son testament. HU Jeanne TOURENC sa femme à la charge de rendre l'hérédité en fidei comis à Jeanne GRAVIL leur fille quand elle aura l'âge de se marier
219	Fin 01/1695	HEBRARD Antoine GEBELIN Antoinette	Chateauneuf	CM	Antoine HEBRARD tisserant fils de feu Claude et Vidalle GRASSET de Combettes p Chateauneuf et Antoinette GEBELIN fille de feux Jean et Jeanne ROCHE de Chateauneuf.
187	28/10/1694	HEBRARD Guillaume SIRVEN Catherine	Chateauneuf Arzenc	CM	Guillaume HEBRARD fils de Claude et Louise BONNET de Combettes Mercières p Chateauneuf et Catherine SIRVEN fille de feu Pierre et Jeanne GALTIER de Donnepau p Arzenc. Le fiancé assisté de son père, la fiancée d'Antoine JOURDAN et Jeanne SIRVEN sa sœur. Lesdits JOURDAN et SIRVEN mariés donnent 1500 L à la fiancée, une robe nuptiale, autres habits - citée feu Marguerite SIRVEN femme de Pierre SICARD de Grossefage – Claude HEBRARD père du fiancé donne à son fils la moitié de tous ses biens.

77	12/12/1693	LHERMET Jean	Chateauneuf	testament	Jean LHERMET Tisserant de chateauneuf lègue à la Confrérie du St Sacrement, et du Rozaire, donne à Antoine et Denis ses enfants de feu Louise GIBELIN et au posthume de Jeanne ROUX sa femme 20 L de droits de légitime.
242	28/05/1695	LHERMET Jean RACHAS Jeanne	Chateauneuf	CM	Jean LHERMET fils de Jean et Jeanne (ROZIER ? ) de Chateauneuf et Françoise RACHAS fille de feu Jean et Agnès HEBRARD de Rossials p Allenc. Le fiancé comme personne libre, la fiancée assistée de sa mère. Ladite HEBRARD donne 600 L à sa fille, la fiancée s'est constitué 300 L gagnés de son travail , ladite HEBRARD donne à sa fille tous ses biens moyennant la somme de 600 L et qu'elle soit nourrie, vêtue et entretenue sa vie durant, se réserve une pension viagère , robe de 2 en 2 ans .. ;
302	06/02/1696	MASSE Jean HEBRARD Catherine	Chateauneuf	CM	Jean MASSE fils de feu Louis et Marguerite BARET du Moulin Rodier et Catherine HEBRARD fille de Jean et Claude BONNIOL de Chateauneuf. Le fiancé assisté de sa mère, Vidal MASSE son frère, Pierre MASSE son cousin germain, la fiancée de ses père et mère, Jean HEBRARD son frère aîné, Sr Gilles BONNIOL son cousin germain. Jean HEBRARD père de la fiancée et Jean HEBRARD son fils constituent à la fiancée 500 L , 2 robes, 3 cotillons, un habit au fiancé, une couverture, 2 linceuls, étrennes à Vidal, Jean et autre Jean MASSE, Marguerite BARET mère du fiancé constitue à son fils la moitié de tous ses biens se réservant l'usufruit sa vie durant et lui cède et remet l'héritage à elle laissé par ledit feu Louis MASSE son mari .
271	28/08/1695	MERCIER Etienne	Chateauneuf	testament	Etienne MERCIER chirurgien et apothicaire de Cougoussac p Chateauneuf se voyant aller faire compagnie fait son testament. Donne à l'église de Chateauneuf et aux prêtres 5 L pour des messes, donne à sa mère et Louis MERCIER son frère et autres parents 5 sols à se partager, nomme HU Guillaume MERCIER son frère consanguin et aîné.
128	27/05/1694	MERCIER Pierre VERDIER Agnès	Chateauneuf	CM	Pierre MERCIER cordonnier fils de feu Antoine et Marguerite FL... mariés de Chateauneuf et Agnès VERDIER fille de feux Louis et Catherine HEBRARD dudit lieu. Ledit MERCIER assisté de Vidal et Antoine MERCIER ses oncles de Chateauneuf, la fiancée comme personne libre assistée de Louis MERCIER son cousin . La fiancée s'est constitué tous ses biens .

213	01/01/1695	RICHARD Catherine	Chateauneuf	testament	Catherine RICHARD femme d'Etienne VERDIER de Chateauneuf attaquée d'une grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Legs aux prêtres 30 L à prendre sur Jacques MAURIN son beau frère , nomme HU Etienne VERDIER son mari à la charge de rendre à Jeanne RICHARD sa sœur ou à sa fille tous les biens qu'elle a au terroir de la Fage.
11	En 06/1693	ROBERT Jean	Chasseradès	testament	Jean ROBERT de la Viallatte p Chasserades donne à Jeanne, Jean, Pierre, Antoinette et Jean ROBERT ses enfants de Marie PRIVAT sa femme qu'ils soient nourris vêtus et entretenus jusqu'à leur mariage .
20	19/07/1693	ROUX Jean	Villesoule	quittance	Etienne BRUN mari de Catherine ROUX d'Allenc a reçu de Jean ROUX de Villesoule son beau frère 80 L pour restes et entier paiement du contenu de son CM avec ladite ROUX reçu par M° REBOUL.
313	04/03/1696	TAULEMESSE Jean SEVEIRE Jeanne	Chateauneuf	CM	Jean TAULEMESSE fils de feu Antoine et Jeanne GIRAL du Moulin de Cougoussac p Chateauneuf et Jeanne SEVEIRE fille d'Antoine et Michelle de COMBETTES mariés de Combettes p Chateauneuf. Le fiancé assisté de Jean et autre Jean TAULEMESSE ses frères , la fiancée de ses père et mère. Les parents de la fiancée lui constituent 500 L .
274	14/10/1695	TOULOUSE Jacques DESPEISSES Claude	Arzenc Chateauneuf	CM	Jacques THOULOUSE fils de feux Jacques et Raymonde BERBONDE ? Du Mont p Arzenc et Claude DESPEISSES fille de Vidal et Luque REBOUL de Chateauneuf. Ledit THOULOUSE comme personne libre, la fiancée assistée de ses père et mère, et Jean REBOUL de la Fage son oncle. Vidal DESPEISSES et Luque REBOUL père et mère de la fiancée et Antoine DESPEISSES son frère fils et donataire de ses père et mère constituent à la fiancée 180 L , une couverte, deux linceuls, une robe et un cotillon , Jean REBOUL oncle maternel de la fiancée donne 60 L à sa nièce. Luque REBOUL donne comme étrennes à Anne THOULOUSE sœur du fiancé 3 L.
144	27/06/1694	VALANTIN Guillame	Arzenc	testament	Guillaume VALANTIN d'Arzenc malade fait son testament. Legs à la Confrérie du St Sacrement et du Rozaire, aux pauvres, aux prêtres , à Marguerite VALANTIN sa fille légitime de feu Marguerite MALABOUCHE sa femme son habitation dans sa maison, qu'elle soit vêtue, chaussée et nourrie travaillant de son pouvoir , lui donne outre ses biens maternels, 300 L, donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Anne MARCON sa femme à la charge de rendre le fidei comis au posthume ou à Marguerite VALANTIN sa fille – dispositions en faveur de sa femme après rédition du fidei comis à sa fille.

161	12/07/1694	VALANTIN Jeanne	Arzenc	testament	Jeanne VALANTIN femme d'Etienne GELY du Mont P Arzenc malade fait son testament. Donne à Pierre, Marie, Anne, Marguerite, Catherine, Magdeleine et Jean Pierre GELLY ses enfants qu'ils soient vêtus, chaussés et entretenus sur ses biens jusqu'à l'âge de leur mariage, et légitimés par son mari sur ses biens, donne à tous ses autres parents 5 sols, nomme HU Etienne GELLY son mari à charge de rendre l'héritage à l'un de leurs enfants quand bon lui semblera et légitimer les autres.
167	22/08/1694	VALANTIN Jeanne	Arzenc	testament	Jeanne VALANTIN du Monteil p Arzenc malade fait son testament. Legs à la confrérie du Rozaire, aux prêtres d'Arzenc, à tous ses parents 5 sols, nomme HU Jeanne VALANTIN sa sœur femme d'Etienne GELY.
329	27/05/1696	VERDIER Annet BONNIOL Marie	Arzenc	CM	Annet VERDIER fils de Pierre marchand et feue Marguerite MOULIN de Combettes p Arzenc et Marie BONNIOL fille de Louis et feue Claude GRASSET dudit lieu de Combettes. Le fiancé assisté de son père et Jean VERDIER son frère et Louis MERCIER son beau frère, la fiancée de son père et autre Jean GRASSET son oncle marchand de Chateauneuf. Ledit BONNIOL père de la fiancée constitue en dot à sa fille tous ses biens droits et actions se réservant l'usufruit sa vie durant et 100 L. Ledit MERCIER mari de Magdeleine VERDIER icelle fille et héritière de feue Marguerite MOULIN avec l'assistance et le consentement de Pierre VERDIER père du fiancé baille audit VERDIER fiancé pour droits de légitime paternels et maternels le dixième de la métairie que ledit MERCIER a au lieu de Combettes.
103	27/02/1694	VERDIER Jean	Arzenc	remission droits de légitime	Jean VERDIER fils à feu Jean et Anne PONTIER d'Arzenc procureur fondé de ladite PONTIER sa mère cède à Auban BRESSOLLES dudit lieu ses droits de légitime ou légats paternels comme aussi la succession à lui advenue par le décès ab intestat de Jean VERDIER son frère et Jean Pierre VERDIER son autre frère et fils de ladite PONTIER, moyennant la somme de 310 L.
23	06/08/1693	VERDIER Louis	Chateauneuf	donation	Louis VERDIER de Chateauneuf âgé et attaqué de maladie considérant les agréables services reçus pendant sa maladie de Marguerite BOUSCHET sa femme lui donne son habitation pendant sa vie dans sa maison à Chateauneuf, prendre des choux au jardin pendant sa vie seulement et veut que Jean VERDIER son fils unique et légitime de feue Jeanne BONNIOL sa première femme soit tenu nourri et fasse pot commun avec ladite BOUSCHET, donne à sa femme la moitié de tous ses meubles ...

221	14/02/1695	VERDIER Privat	Chateauneuf	testament	Privat VERDIER de la Gleyzolle p Chateauneuf attaqué d'une grande maladie gisant dans son lit fait son testament. Legs à la confrérie du St Sacrement et du rozaire , aux prêtres, aux pauvres , donne à Anne VERDIER sa sœur femme de Jean MOLIN de Montbel 7 L, à Privat BARAILLE ou BATAILLE son neveu 30 L, à Jean VERDIER son frère 20 L, à Jean BATAILLE son neveu 10 L, à Jean PAGES petit neveu 5 L , à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 5 sols, nomme HU Louise VERDIER sa sœur à la charge de lui faire les honneurs funèbres et payer les légats .
255	28/06/1695	VIEL Jacques MARCON Marie	Mende Arzenc	CM	Jacques VIEL tisserant de Mende fils de feu Jacques et Jeanne MOURE de Ganivet p Ribennes et Marie MARCON fille de Pierre et feu Marguerite SOUCHON du Giraldes p Arzenc. Ledit VIEL comme personne libre et majeure assisté d'Etienne VIEL son frère, ladite MARCON de son père et Jean MARCON son frère , Jacques CAYROCHE de Couffours et Aldebert BADOE de Mende ses oncles. Lesdits MARCON père et fils constituent à Marie MARCON fiancée 400 L 3 robes 2 paires de linuels drap de pays. Présents Pierre CAYROCHE praticien de Couffours, et Claude MOLIN fils signés avec lesdits MARCON père et fils.

73	12/12/1693	VILLAR Louis	Chateauneuf	testament	<p>Louis VILLAR seigneur de la Recouze et Granoulhac avocat en parlement et juge du randoonat habitant à Chateauneuf attaqué d'une maladie dangereuse fait son testament. Veut la sépulture dans l'église paroissiale au tombeau de ses prédécesseurs, les honneurs funèbres suivant sa qualité toutefois à la volonté de son héritier, donne à la confrérie des St Sacrements 10 L , 10 L pour l'huile, aux prêtres 25 L pour des messes, - feu Jean VILLAR son père a testé le 13/04/1664 reçu par M° BOUQUET a fondé une messe à perpétuité tous les vendredi pour le repos de son âme et celle de ses prédécesseurs – autres dispositions – Donne aux pauvres - Donne à Louise de VILLAR sa fille femme de sr Marc BLANQUET sieur du Mont en supplément de sa légitime ... à se faire payer par Sébastien GELLY de Chateauneuf suivant contrat reçu par moi notaire, donne à Claude VILLAR sa fille ses droits de légitime qui peuvent lui compéter ... sera fait lors de son entrée en religion... se monte à 3000 L conformément au contrat de Catherine VILLAR sa sœur à payer par Jean Baptiste de VILLAR son fils et héritier ci après nommé, donne à Marguerite de VILLAR son autre fille femme à feu Charles CATHILLON du Cellier de Luc 675 L à lui dus par ledit feu COTHILLON, lui lègue en augment 8 L de pension , lègue à Marie de VILLAR femme de Joseph SAUMADE 3 L pour supplément de légitime - .. et Marguerite de CHASTANG ses petites filles de feu Françoise de VILLAR sa fille 3 L à chacune , lègue à Jeanne Baptiste de VILLAR religieuse sa fille 3 L, à tous ses autres parents et prétendants à ses biens 3 L à se partager, nomme HU Catherine de GAZAGNE sa femme à la charge de rendre l'hérédité à Jean Baptiste de VILLAR son fils conseiller du roi et lieutenant à la cour du baillage, lesquels devront vivre ensemble – pension viagère de 300 L en cas de séparation – donne 300 L à sa fille Marguerite de VILLAR.</p>
----	------------	--------------	-------------	-----------	--